

# AFOC AUBE

*Présenter informer conseiller*

## LES ARNAQUES EN LIGNE



Le gouvernement français a lancé récemment le service **17Cyber**, un guichet unique d'assistance en ligne pour les victimes de cybermalveillance.

Ce service, développé en collaboration avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale et le site [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr), permet aux utilisateurs de comprendre rapidement la nature de la menace et de recevoir, gratuitement et sans abonnement, des conseils personnalisés pour se protéger contre les attaques numériques.

9 Français sur 10 ont déjà été confrontés à une situation de malveillance informatique, notamment à l'hameçonnage (70 %).

**Exemple** : vous constatez des opérations anormales sur votre compte en banque. Vous êtes visiblement victime d'une fraude à la carte bancaire. Grâce à l'outil de diagnostic en ligne, vous allez recevoir les recommandations suivantes :

- faites immédiatement opposition à votre carte bancaire ;
- demandez à votre banque le remboursement du montant de l'opération frauduleuse ;
- signalez la fraude bancaire sur la plateforme Perceval ;
- déposez plainte ;
- assurez-vous qu'aucun de vos comptes en ligne n'ait été piraté.

Pour les menaces qui le nécessitent, policiers et gendarmes sont là pour assister les victimes en leur donnant des conseils de première urgence et en leur permettant d'engager les démarches judiciaires nécessaires.

Le **17Cyber** est disponible **24/7** et peut être intégré sur les sites Web des entreprises et des collectivités pour faciliter l'accès à ce service. Le but de **17Cyber** est de renforcer la cybersécurité des Français et de leur offrir une réponse efficace contre la cyberdélinquance.



<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/17cyber>